

Monsieur le Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 20 mars 2020

Monsieur le Premier ministre,

En cette période d'une exceptionnelle gravité pour l'ensemble de la nation, il nous revient cependant de vous alerter sur la situation dans le champ du Spectacle tant pour les entreprises que pour les salariés du spectacle, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel.

Nos activités ont été arrêtées et les entreprises sont contraintes de reporter la très grande majorité des tâches de leurs salariés, ce à quoi nous les encourageons, même lorsque les lieux de travail ne sont pas destinés à l'accueil du public.

L'arrêt de nos activités est brutal mais nécessaire pour enrayer l'épidémie. Nous avons bien compris que la situation sanitaire commande que nous mettions en œuvre le télétravail lorsqu'il est possible ou bien que nous ayons recours au chômage partiel.

Nous avons bien entendu les propos du président de la République assurant qu'aucune entreprise ne devrait faire faillite en raison du ralentissement économique, ni qu'aucun salarié ne perdrait son pouvoir d'achat.

Par ailleurs, nous nous félicitons des dernières annonces gouvernementales concernant l'adoption prochaine de premières mesures exceptionnelles visant à « neutraliser » l'actuelle période de crise pour les droits à assurance chômage et droits sociaux des salariés intermittents du spectacle qui se retrouvent dans l'impossibilité totale, s'ils n'étaient pas déjà en activité, d'envisager à brève échéance de retrouver un emploi.

Ces mesures, qui devront néanmoins être précisées dans leur mise en œuvre technique, sont ainsi indispensables et nous les avons appelées de nos vœux lors des différentes réunions que nous avons eues avec le ministère de la Culture. Leur durée annoncée ne nous semble cependant pas satisfaisante : la date du 15 mars est largement postérieure aux premières mesures d'interdiction ayant affecté le secteur et la fin du confinement ne correspondra pas forcément à un retour à la normale pour l'activité de nos entreprises.

Nous attendons par ailleurs, la mise en œuvre effective de mesures de compensation de l'activité partielle, lesquelles doivent être adaptées aux particularités d'emploi de nos secteurs - rémunération au cachet en particulier.

Il est également important que les périodes de chômage partiel puissent ouvrir des droits futurs au titre des annexes 8 et 10 et qu'il n'y ait pas de délai de carence ou franchise.

Par ailleurs et en complément du plan de relance national, et comme cela a été proposé dans les réunions que le ministère de la Culture a organisées, nous avons également besoin de mesures complémentaires répondant aux conditions économiques particulières de nos secteurs.

Il est ainsi nécessaire que soient mis en place des dispositifs forts de soutien adaptés aux différents secteurs, sur la base de l'expérience que nous avons déjà connue avec le fonds d'urgence créé après les attentats de 2015 pour le spectacle vivant, sachant que les conséquences économiques du COVID-19 sont déjà sans commune mesure.

En ce sens, nous avons pris bonne note des premières mesures de soutien d'urgence, qui nécessiteront d'être complétées, annoncées par le ministère de la Culture et ses établissements. De leur mise en place rapide et au bénéfice de l'ensemble des entreprises en difficulté de nos différents secteurs d'activité dépendra la continuité de la vie culturelle. Ces mesures de soutien devront en effet permettre à ces entreprises d'assumer le versement des rémunérations et indemnités des salariés, en CDI ou en CDD et CDDU, sans oublier la situation particulière dans laquelle vont se trouver les auteurs.

Au-delà du problème sanitaire qui prime par-dessus tout, nous nous faisons le relais de la très vive inquiétude des professionnels du spectacle vivant et enregistré pour leur devenir dans les prochaines semaines.

Nous sommes disponibles, grâce aux moyens de télécommunications à distance, pour les réunions de travail nécessaires à la prise de ses décisions et à leur mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les organisations d'employeurs

Fédération des entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma - FESAC

Jean-Yves Mirski



Pour les fédérations syndicales de salariés

Fédération Communication, conseil, culture - CFDT

René Fontanarava



Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - CGT

Denis Gravouil



Fédération des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, du cinéma et de la presse - FO

Françoise CHAZAUD



Secrétaire Générale

Fédération de la communication- CFTC

François Nowak



Fédération CFTC MEDIA+

Sélim Fares



Fédération de la Culture, de la Communication et du Spectacle - CFE-CGC

Pascal Louet



Contact : Fesac - 47 rue de la Bienfaisance 75008 Paris - Tél. 01 53 76 08 92 - Mail : secretariat@fesac.fr
